

Les subsides

Je vais maintenant, monsieur le Président, parler du partage des responsabilités dans notre pays. Nous vivons bien dans une Confédération. Il y a donc une double juridiction fédérale et provinciale qui s'applique dans plusieurs situations. Pour la gouverne du très honorable chef de l'opposition qui semble fort confus dans ces dossiers et dans l'interprétation des lois en vigueur au pays, je dois dire qu'il est clair que le gouvernement fédéral assume une responsabilité-cadre au niveau des problèmes de l'environnement, mais c'est aux provinces à voir à l'application de ces dispositions afin de les rendre opérantes en se donnant leur propre cadre juridique qui concerne leurs responsabilités et leur territoire propre. Ainsi, les provinces ont autorisé dans leur domaine de compétence et exercent leurs responsabilités en gérant la plupart des ressources naturelles, dont les ressources non renouvelables et les ressources forestières, ainsi que les questions environnementales à l'intérieur des limites de leurs frontières. Et pour la gouverne de l'ancien ministre de l'Environnement qui ne semble pas comprendre notre Constitution, à mon avis, il pourrait examiner les articles 91 et 92 de la Loi constitutionnelle de 1867.

A moins, monsieur le Président, que l'honorable chef de l'Opposition ne rêve de réécrire la Constitution, ce partage des pouvoirs reste ce qui délimite essentiellement les interventions des diverses juridictions. Donc, dans le cas de Kenora, l'Ontario est intervenue la première comme c'est sa responsabilité de le faire, selon l'Ontario Environmental Act et a pris en charge la situation. Le rôle de mon ministère n'était alors qu'un rôle auxiliaire, un rôle complémentaire et un rôle de support.

Et ces dispositions, monsieur le Président, répondent à une certaine logique et à un certain rationnel. Il est normal que, en temps de crise, sur un site donné, il y ait un leader qui coordonne la bonne marche des événements, autrement ce serait la confusion totale.

Maintenant pour ce qui est de l'implication de mon ministère dans ce dossier j'ai dit, tout à l'heure, que les interventions du ministère ont été fort nombreuses et qu'elles ont été faites dans le cadre de nos responsabilités propres.

Le 9 avril 1985, mon ministère, par son bureau de l'Alberta, a transmis aux bureaux des provinces l'information que quatre camions appartenant à la Kinetic se chargeraient de transporter des déchets de BPC du Québec. Une description des camions était également fournie. Le 11 avril 1985, la description du chargement des déchets de BPC, que les quatre camions devaient transporter, a été envoyée par le bureau de mon ministère à Edmonton aux bureaux régionaux de mon ministère dans les diverses provinces.

Le service de protection de l'environnement de mon ministère, dans la région de Québec, a reçu le préavis de la région de l'Alberta et a informé les autorités du Québec les 9 et 11 avril 1985 afin que celles-ci puissent faire respecter les règlements qui existent déjà dans la juridiction du Québec contrôlant le transport des produits dangereux.

Un inspecteur d'Environnement Québec, M. Legault, a vérifié le chargement préalablement au départ des camions le 11 avril dernier. La Kinetic Ecological Resources Group ont aussi avisé directement Environnement Québec avant le 11 avril dernier. Kinetic Ecological Resources Group a aussi avisé directement Environnement Québec avant le transport des marchandises.

Dans ce dossier, monsieur le Président, de nombreuses autorités se sont donné la main pour réagir immédiatement à la

situation d'urgence. Je ne veux en nommer que quelques-unes. L'incident de Kenora samedi, le 13 avril 1985, a immédiatement été signalé à la police provinciale de l'Ontario qui a immédiatement averti le Centre d'urgence de Transport Canada. Alors, les autres intervenants suivants se sont immédiatement activés pour jouer leur rôle dans ce dossier. Les policiers de Kenora, les officiers de la santé de la région de Kenora, l'Organisation des mesures d'urgence de la région à Thunder Bay, le ministère des Transports et Communications de l'Ontario, le ministère des Affaires du Nord de l'Ontario, Environnement Canada, Urgence des services de la protection de l'environnement, en accord avec le plan préconçu sur l'intervention en cas de sinistre, l'Ontario a agi comme chef de l'urgence sur les lieux et a obtenu les conseils, les services et l'appui des autres services incluant les ministères fédéraux concernés. Actuellement, nous sommes en contact étroit avec nos collègues de l'Ontario pour prévoir l'acheminement de matières dangereuses jusqu'à leur point de chute et pour évaluer la portée des contaminations qui ont été faites.

Monsieur le Président, je crois qu'il est important que des Canadiens se rendent compte qu'il y a depuis que ce gouvernement est en fonction une solidarité fédérale et provinciale et un respect du partage des pouvoirs et des juridictions qui fait que nous pouvons agir rapidement en cas de crise. Je soumets humblement à cette Chambre que nous avons été extrêmement rapides dans notre intervention et non seulement dans l'intervention de crise, mais aussi pour mettre sur pied une législation efficace qui nous permet de protéger des Canadiens lors du transport de ces marchandises dangereuses. C'est plus que le précédent gouvernement libéral n'en a jamais fait en 15 années de pouvoir.

• (1150)

[Traduction]

M. Caccia: Monsieur le Président, je voudrais remercier l'honorable ministre d'avoir consacré la moitié de son intervention à mon chef et à moi-même. Cependant, elle n'a pas répondu à la question relative à l'annulation, à compter du 1^{er} avril dernier, du Programme de gestion des produits chimiques dangereux, qui est crucial, à long terme, pour la santé des Canadiens. Si je ne m'abuse, depuis le 1^{er} avril dernier, ce programme n'existe plus. Dans l'affirmative, je voudrais demander à la ministre de nous expliquer en détail pourquoi ce programme a été annulé.

[Français]

Mme Blais-Grenier: Monsieur le Président, je dois vous dire que la critique de l'Environnement pour le parti libéral passe son temps à lancer toutes sortes d'informations erronées à tout venant dans le pays. Je vous donne comme exemple ce qu'il vient de dire à la Chambre, il y a quelques minutes, savoir que je n'avais jamais rencontré encore le représentant de l'Environmental Protection Agency des États-Unis. Il sait fort bien que le directeur de cette agence a été confirmé dans ses fonctions à la toute fin de février 1985 et depuis le temps, monsieur le Président, il devrait savoir que dès le 18 mars j'avais une première rencontre avec M. Lee Thomas de cette agence, le directeur maintenant confirmé dans ses fonctions, ainsi qu'avec des représentants de son personnel.